

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2022-2029

MRC Avignon et MRC de Bonaventure



Cathy Cauvier | 20 juin 2024

MRC Avignon | 473 boulevard Perron, C.P. 2022, Maria, Québec, G0C 1Y0

Mise en contexte

Le présent Rapport de suivi porte sur la première année de mise en œuvre de la planification du Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2022-2029 de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure. Récemment jugé conforme par RECYC-Québec, la planification intégrée au PGMR en est à sa première année de mise en œuvre. Cette planification a également ceci de particulier qu'elle s'élabore dans un contexte de réorganisation profonde de la gestion des matières résiduelles au niveau territorial à la suite de la création de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB) le 22 avril 2021. Par l'acquisition dans les prochaines semaines de la seule infrastructure d'enfouissement des matières résiduelles de la Baie-des-Chaleurs, soit le LET de Saint-Alphonse, les municipalités membres de la RGMRAB sont en processus de dotation d'une structure organisationnelle et humaine permettant la gestion et la planification des différentes filières de matières générées sur leur territoire, dont celle des matières organiques.

Tableau 1. Orientations et objectifs du PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

Orientations	Objectifs	Échéance	2022
Détourner des matières de l'élimination	Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2
	Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure.	2029	La MRC Avignon enfouit 541 kg/hab. (tableau 3). La MRC de Bonaventure enfouit 649 kg/hab. (tableau 4).
Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	Améliorer le tri réalisé et la qualité des matières résiduelles collectées par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2
	Augmenter de 5% le taux de recyclage du papier, carton, plastique, du verre et du métal pour atteindre 56% dans la MRC Avignon et 57% dans la MRC de Bonaventure ¹ ;	2029	La MRC Avignon valorise 48% du PCPVM. La MRC de Bonaventure valorise 48% du PCPVM.
	Mettre en place la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques, pour tous les générateurs du territoire.	2025	Détails des mesures au tableau 2
	Recycler ou valoriser 60% des matières organiques ^{1,2} .	2029	La MRC Avignon valorise 0.4% des MO (tableau 3). La MRC de Bonaventure valorise 0.4% des MO (tableau 4).
	Favoriser l'acheminement des CRD vers les centres de tri.	2024	Détails des mesures au tableau 2
	Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure ¹ .	2029	La MRC Avignon valorise 29% des CRD (tableau 3). La MRC de Bonaventure valorise 29% des CRD (tableau 4).
Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire	Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire et diffuser les résultats auprès de la population.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2
	Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux régionaux et locaux relatifs à la gestion des matières résiduelles.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2

¹ Taux estimé à l'aide de l'outil d'inventaire PRMG 2022 de RECYC-Québec.

² Incluant les boues municipales et les boues des fosses septiques pour tous les générateurs.

Tableau 2. Suivi de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR 2022-2029 de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Mettre en place un service de collecte et de traitement des matières organiques pour tous les générateurs	Étudier et comparer divers scénarios afin de mettre en place la troisième voie de collecte et de traitement des matières putrescibles sur le territoire pour tous les générateurs.	RGMRAB	2023-2026	Non débuté	Durant l'été 2024, la RGMRAB se dotera d'une équipe de direction qui permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
1.2	Encourager la valorisation de la matière organique par les citoyens par la pratique de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique	Cette mesure vise à responsabiliser les générateurs en les encourageant à user d'abord de moyens simples et peu coûteux pour détourner le maximum de matières putrescibles de l'enfouissement. Pour ce faire, diffuser toute l'information relative à la GMR dans le plus de médias possibles constitue une stratégie gagnante afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles par tous les générateurs dans toutes les municipalités du territoire.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2026	En continu	
1.3	Promouvoir la Campagne « La vie en brun » de RECYC-Québec	Campagne d'information visant à faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques grâce à des outils de communication et d'information s'adressant aux citoyens et aux ICI.	RGMRAB	2022-2025	Non débuté. Préalable à la mise en place de la mesure 1.1	
2.1	Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques	Selon la qualité et la quantité du compost produit par les infrastructures de compostage : <ul style="list-style-type: none"> Établir un plan de mise en marché du compost (coût d'achat, volume, points de vente, etc.) Prévoir d'autres utilisations (ex : jardins communautaires, plate-bande, utilisations municipales, etc.) si la production de compost excède la demande citoyenne. 	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	Après la mesure 1.1 avec emphase en 2025-2027	Non débuté	
3.1	Réduire le gaspillage alimentaire en promouvant la Campagne « J'aime manger, pas gaspiller »	Campagne d'information visant à réduire le gaspillage alimentaire grâce à des outils de communication et d'information s'adressant aux citoyens.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2025	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMRAB
4.1	Publiciser l'utilisation de l'application « Ça va où? » de RECYC-Québec	Publiciser, via divers moyens de communication (sites internet, journaux municipaux, etc.), l'application en ligne de RECYC-Québec conçue pour aider les citoyens dans le tri de leurs matières résiduelles. « Ça va où? » permet de localiser les points de dépôts de plus de plus de 800 produits de consommation courante.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2025	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMRAB
4.2	Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI, CRD et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières résiduelles produites	Les CRD, ICI et grands générateurs présents sur le territoire produisent des volumes importants de matières résiduelles. Des efforts supplémentaires de conscientisation, d'analyse, de recommandation et d'accompagnement doivent leur être consacrés.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2025	Non débuté	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMRAB

5.1	Produire des documents de références en gestion des matières résiduelles sur le territoire	Publiciser les points de dépôts des RDD et des produits sous REP dans les municipalités. Les bonnes pratiques du recyclage ainsi que la charte de RECYC-Québec sont les premières étapes à accomplir afin de s'assurer de la qualité et de la quantité des matières collectées.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2023-2024; 2027-2028	Non débuté	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMAB
5.2	Documenter les gisements orphelins de matières résiduelles et explorer des scénarios de collecte et de traitement	Désignés en 2015 dans la liste des produits prioritaires à placer sous la REP par le MELCC, les textiles (entre autres) n'en font toujours pas partie. Afin de pallier ces lacunes, des alternatives de traitement de ces matières ont été mises en place au Québec. Cette mesure vise à documenter ces gisements de matières et à explorer des scénarios de collecte et de traitement.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2023	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMAB
6.1	Documenter les initiatives de tarification incitative au Québec	La présente mesure vise à documenter les initiatives de tarification incitative au Québec afin d'être en mesure de l'appliquer au moment jugé opportun.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029 (au besoin et selon des étapes de GMR préalablement fixées et complétées)	Non débuté	
6.2	Adopter une réglementation municipale obligeant le tri à la source par les générateurs	Plusieurs municipalités au Québec ont adopté un règlement obligeant le tri à la source des matières organiques et des CRD par les citoyens et les ICI afin d'augmenter l'efficacité des collectes dédiées et de réduire la quantité de matières enfouies.	MRC et municipalités	Après les mesures 1.2; 1.3; 4.2; 6.3; 10.1; 10.2 avec emphase en 2028-2029	Non débuté	
6.3	Accroître la récupération des RDD et produits sous REP sur le territoire	Accroître la quantité de RDD et de produits sous REP récupérés dans les municipalités en multipliant les points de dépôts de ces matières sur le territoire, le nombre de collectes réalisées et l'accessibilité (heures d'ouverture et jour) aux écocentres mobiles municipaux.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	Non débuté	Durant l'été 2024, la RGMAB se dotera d'une équipe de direction qui permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
6.4	Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination	Mettre en place une démarche stimulante et invitant à la participation des citoyens et des entreprises. Publiciser les campagnes ISÉ portant sur le détournement des matières de l'élimination, telles que la Semaine québécoise de réduction des déchets et la démarche zéro déchet.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMAB
7.1	Mettre en place et soutenir le Programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables	Soutien financier permettant aux femmes et aux familles qui le souhaitent de se procurer des produits comme des coupes menstruelles, des serviettes hygiéniques lavables, des culottes de menstruations ainsi que des couches lavables pour bébés.	MRC (période intérimaire) et municipalités	2022-2029	En cours dans la MRC Avignon. À implanter dans la MRC de Bonaventure.	À la suite d'une consultation publique, la gamme des produits offerts sera élargie durant l'été 2024.
7.2	Documenter les initiatives de bannissement des sacs de plastique et des produits à usage unique et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire	Plusieurs municipalités québécoises ont pris l'initiative de bannir sur leur territoire les sacs de plastique et produits à usage unique. Cette mesure vise à documenter ces initiatives et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire d'application du PGMR.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2025	Non débuté	Un projet de recherche en deux volets portant 1) sur un circuit fermé de contenants consignés avec les centres d'action bénévole et 2) la mise en place d'un réseau de contenants

						réutilisables avec les commençants, incluant le développement d'une application web et d'une identité visuelle, est en dernière phase de réalisation à la MRC Avignon. Un lancement est prévu à l'automne 2024. Les MRC Avignon et de Bonaventure seront invitées à se joindre au mouvement Remplis verts à l'été 2024.
7.3	Conscientiser la population à la pollution marine en organisant des corvées de nettoyage de plages publiques et en implantant un réseau de Bac à Marée	Afin de réduire la pollution engendrée par les plastiques à usage unique sur le territoire, la présente mesure agit sur trois axes : <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de corvée annuelle de nettoyage des plages avec campagne de sensibilisation à l'appui; • La mise en place de Bacs à Marée dans les lieux publics à proximité de cours d'eau (rivière, plage publique, lacs, etc.) accompagnés d'affiches de sensibilisation à la pollution et au principe des 3RV-E; • L'appui de projets de recherche en pollution marine (ex : projet de récupération des engins de pêche perdus en mer de Mérinov, récupération des engins de pêche en fin de vie de l'UQAR, etc.). 	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	Non débuté	Durant l'été 2024, la RGMAB se dotera d'une équipe de direction qui permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
8.1	Promouvoir et soutenir les démarches d'économie circulaire sur le territoire	La participation des MRC Avignon et Bonaventure au projet Synergie Gaspésie piloté par la CRÉGIM permettra d'assurer le suivi du dossier sur le territoire de planification.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	En continu	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMAB
9.1	Assurer la valorisation des biosolides municipaux (boues de fosses septiques et municipales)	Actuellement, il est impossible de retracer la provenance et la destination des boues vidangées de même que leur volume et leur méthode de valorisation. Cette mesure vise à mettre en place un outil de gestion permettant d'établir le portrait de la gestion de ces boues sur le territoire et de s'assurer de leur valorisation lorsqu'elles répondent aux normes en vigueur.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2024-2026	Non débuté	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMAB
10.1	Planter des points de dépôts pour les CRD dans les écocentres municipaux et au LET de Saint-Alphonse	Améliorer l'accessibilité aux écocentres mobiles et la desserte sur le territoire pour offrir un service de proximité complet. Disposer dans les écocentres des infrastructures permettant un tri à la source efficace, réduisant la contamination des conteneurs qui ne trouvent plus preneur chez les recycleurs et qui se finissent à l'élimination.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2025	Non débuté	Durant l'été 2024, la RGMAB se dotera d'une équipe de direction qui permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
10.2	Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs des CRD	Élaborer un outil de sensibilisation à la déconstruction et la saine gestion des résidus	MRC (période intérimaire),	2022-2024	Non débuté	Durant l'été 2024, la RGMAB se dotera d'une équipe de

		CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction/rénovation. Évaluer la possibilité d'acheminer l'outil de sensibilisation aux principaux entrepreneurs œuvrant sur le territoire. Maintenir à jour l'outil de sensibilisation en fonction de travaux pour augmenter les possibilités de valorisation.	municipalités et RGMAB			direction qui permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
11.1	Caractériser les apports de matières collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation	Identifier les matières fautives ainsi que les quantités afin de cibler les aspects sur lesquels des campagnes ponctuelles d'ISÉ devront être réalisées. Les actions à poser sont : <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une méthodologie de caractérisation. • Élaborer un calendrier de caractérisation couvrant les différents générateurs, les différentes sections du territoire, les différentes périodes de l'année et les différents sites d'étude (LET de Saint-Alphonse, Centre de transbordement des matières recyclables, dépôts CRD dans les écocentres mobiles municipaux, etc. • Procéder à la caractérisation et analyser les résultats. • Réaliser des activités ISÉ selon la problématique rencontrée. 	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2025-2029	Non débuté	Durant l'été 2024, la RGMAB se dotera d'une équipe de direction qui permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché.
12.1	Faciliter la réutilisation des encombrants sur le territoire	Favoriser la concertation entre les organismes présents sur le territoire (ex : marchés aux puces, comités d'action bénévole, etc.) afin de maximiser la quantité de matières réutilisées et diminuer ainsi l'enfouissement.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMAB
13.1	Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des bilans et impacts des mesures adoptées	Publiciser les objectifs, cibles atteintes et à atteindre, bilans etc. afin de sensibiliser la population à l'importance des gestes posés et leurs conséquences. Apporter les correctifs opportuns en cas de besoin.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	En continu	Le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2022-2029 sera publié sur les sites de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure. Les municipalités seront invitées à le partager sur leurs pages respectives.
13.2	Exiger des instances gouvernementales de jouer un rôle de leader et d'agir proactivement sans la GMR au sein de ses ministères et installations	Les installations de santé et d'éducation produisent d'importants volumes de matières résiduelles et demandent une gestion particulière. Selon les MRC, il revient au gouvernement gestionnaire de ces établissements et institutions de s'assurer que ces derniers soient équipés adéquatement et soutenus dans leurs efforts collectifs de détournement de matières résiduelles de l'enfouissement. L'adoption de résolutions lors des séances de conseils des MRC et la transmission aux autres MRC au Québec permettront de s'assurer que le gouvernement	MRC et RGMAB	2022-2029	En continu. De concert avec le groupe GMR Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.	

		joue un rôle de leader dans la GMR au sein de ses établissements et institutions.				
13.3	Communiquer les attentes de la MRC que le gouvernement maintienne son engagement à élargir la gamme de produits sous REP	Certaines matières (ex : plastiques agricoles, bonbonnes de propane à usage unique, matelas, tubulures érablières, textiles, polystyrène, équipements de protection individuels, etc.) présentent des enjeux de valorisation importants. Une prise en charge de ces matières par les producteurs permettrait d'améliorer les taux de valorisation ainsi que les débouchés disponibles. Dans ce domaine, le leadership des instances gouvernementales est vital.	MRC et RGMAB	2022-2029	En continu. De concert avec le groupe GMR Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.	
13.4	Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données provenant des ICI et CRD, à l'absence de portrait des gisements régionaux de matières résiduelles et de l'incidence de ces facteurs sur les performances territoriales	L'atteinte des objectifs de gestion et leur suivi exigent la collaboration de tous les acteurs et générateurs de matières sur le territoire et des entreprises privées impliquées à diverses étapes dans les filières de traitement de ces dernières. La mise en place d'outil centralisé de collecte de ces données permettrait de réaliser des bilans des matières résiduelles produites et des études des gisements de ces matières représentatifs de la réalité régionale.	MRC et RGMAB	2022-2029	En continu. De concert avec le groupe GMR Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.	
13.5	Participer à la concertation régionale en GMR avec le Bas-St-Laurent et la Gaspésie	L'exigence des cibles de la Politique GMR menant à l'obtention maximale des redevances à l'enfouissement des matières résiduelles et des compensations pour la collecte sélective forcent les municipalités à développer de nouvelles avenues pour traiter ces matières générées sur leur territoire. Une veille continue est donc primordiale pour assurer une offre de service en gestion des matières résiduelles plus complète et étendue sur tout le territoire d'application du présent PGMR.	MRC (période intérimaire) et RGMAB	2022-2029	En continu	
13.6	Adopter et implanter des politiques internes intégrant le principe des 3RV-E dans les organisations municipales	Encadrer les actions des diverses instances municipales afin d'en réduire l'impact sur l'environnement par la mise en place de mesures en accord avec le principe des 3RV-E et par l'adoption de politiques internes d'acquisition de biens et de services et de gestion des matières résiduelles. Ces mesures et politiques basées sur le principe des 3RV-E favoriseront notamment les biens durables ou réutilisables et l'achat de produits à contenu recyclé et recyclables.	MRC et municipalités	2022-2029	Politique de développement durable en rédaction dans la MRC Avignon. À implanter dans la MRC de Bonaventure.	

Tableau 3. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC Avignon en 2023

		Municipalités											
		MRC Avignon	Carleton-sur-Mer ³	Escuminac	l'Ascension-de-Patapédia	Maria	Matapédia	Nouvelle	Pointe-à-la-Croix	Ristigouche-Partie-Sud-Est	Saint-Alexis-de-Matapédia	Saint-André-de-Restigouche	Saint-François-d'Assise
Valorisation	Matières recyclables (TM)⁴												
	Résidentiel ⁵	1188.06	361.22	67.23	28.01	240.98	44.98	144.67	92.84	21.30	72.00	28.63	86.20
	ICI	419.63	148.63	24.96		58.22	31.46	86.46	66.26	3.64			
	Total	1607.69	509.85	92.19	28.01	299.20	76.44	231.13	159.10	24.94	72.00	28.63	86.20
	Matières organiques, boues de fosses septiques et boues municipales (TM)												
	Résidentiel	33											
	ICI ⁶	2072											
	Total MO ⁷	2105											
	BFS ^{4,8} et BM ^{4,9}	521											
	Total MO, BFS et BSM	2626											
	Résidus de construction-rénovation-démolition (TM)												
	Gypse	17											
	Bois et bardeau	898											
	Sous-total ¹⁰	915											
	Métal ⁴	48											
	Résidus verts ⁴	12											
	Pneus ⁴	191											
	Véhicules hors d'usage ⁴	711											
	Textile ⁴	98											
	Résidus domestiques dangereux et matériel électronique et informatique (kg)¹¹												
	Acides	3.20	0.55				2.50			0.15			0.24
	Aérosols huile	12.40	2.48			2.87	4.45	1.95	0.10	0.55			7.75
	Aérosols peinture	129.26	24.50		68.50		15.94	15.20	4.02	1.10			16.48
	Antigels	105.24	37.13			1.41	27.10	22.05	9.15	8.40			
	Autres aérosols	20.17	1.75		3.05	2.29	4.25	6.82	0.46	1.55			6.54
	Autres organiques	915.25	396.13	19.74	0.50	53.89	91.39	227.07	105.78	20.75			50.88
	Bases	26.05	6.30				0.95	2.70	11.60	4.50			0.75
	Batteries												
	Bonbonnes diverses	1.85	1.50		0.35								
	Contenants vides (sacs)	3.20					3.20						
	Extincteurs												
	Filtres huile	35.84	31.09					1.05	3.70				
	Huile												
Huile contaminée	242.30	223.85					18.45						
Huile usée	2393.94	1288.90		2.85		359.45	489.25	225.64	27.85			0.60	
Huile végétale	35.6	21.95				1.60	7.70	4.35					
Matières toxiques	4.77	0.77				0.60	0.65	2.75				0.85	

³ Incluant les données du dépôt de St-Omer.

⁴ Matrec/Groupe Bouffard, 2024.

⁵ Inclus les ICI assimilables.

⁶ Données obtenues par le biais de l'outil d'inventaire PGMR 2022 de RECYC-Québec.

⁷ Matières organiques.

⁸ Boues de fosses septiques.

⁹ Boues municipales.

¹⁰ Selon la valeur des permis de bâtir émis en 2023 MAMH; ISQ, 2024.

¹¹ Laurentide Re-Sources, 2024.

	MÉI	6315.00	3078.00			3497.00		2540.00	477.00		220.00		2312.00
	Non identifiables												
	Oxydants	0.25	0.25										
	Peinture	6119.78	2318.85	423.72	24.75	1374.52	630.12	1052.84	183.68	111.30			573.90
	Peinture non étiquetée	262.98	79.97	20.26		25.71	16.95	49.26	58.28	12.55			24.66
	Piles	1199.66	572	1.36		333.00	259.00			34.30			
	Piles rechargeables												
	Produits industriels	177.48	78.53	15.92		5.81	1.02	35.21	40.99				7.35
	Propane												
	Résidus huiles des bacs	4.30						4.30					
	Total	17788.50	8164.50	481.00	100.00	5296.50	1418.50	4474.50	1127.50	223.00			3002.00
Enfouissement	Déchets (TM)¹²												
	Résidentiel	3513.12	1093.76	178.39	64.17	636.56	177.23	497.39	382.70	84.81	131.71	70.72	195.68
	ICI	1990.76	1023.12	1.63		507.41	44.32	270.40	139.18		0.35		4.35
	CRD	1115.95	274.72	63.22	35.12	189.42	112.65	57.70	275.71	29.75	46.99	30.67	
	Sols, boues et matières organiques ¹³	306.03	5.85	0.06		298.11	0.41			0.53		0.75	0.32
	Total	6925.86	2397.45	243.30	99.29	1631.50	334.61	825.49	797.59	115.09	179.05	102.14	200.35
	Kg/hab.	541	579	387	628	598	596	461	606	681	356	695	306

¹² LET de Saint-Alphonse, 2024.

¹³ Animaux, résidus de poissons, résidus verts, cendres.

Tableau 4. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC de Bonaventure en 2023

		MRC de Bonaventure	Municipalités												
		Bonaventure	Caplan	Cascapédia-St-Jules	Hope	Hope Town	New Carlisle	New Richmond	Paspébiac ¹⁴	Saint-Alphonse	Saint-Elzéar	Saint-Godefroi	Saint-Siméon	Shigawake	
Valorisation	Matières recyclables (TM) ¹⁵														
	Résidentiel ¹⁶	1538.93	225.96	183.16	108.55	81.45	29.89	91.83	289.57	226.58	85.78	52.35	34.77	93.35	35.69
	ICI	419.53	96.20	60.98			19.82	86.79	154.32	154.38	7.98	21.01	19.03	48.66	8.78
	Total	1958.46	322.16	244.14	108.55	81.45	49.71	178.62	443.89	380.96	93.76	73.36	53.80	142.01	44.47
	Matières organiques, boues de fosses septiques et boues municipales (TM)														
	Résidentiel	43													
	ICI ¹⁷	2434													
	Total MO^{4,18}	2477													
	BFS ^{4,19} et BM ^{4,20}	613													
	Total MO, BFS et BM	3090													
	Résidus de construction-rénovation-démolition (TM)														
	Gypse ⁸	14													
	Bois et bardeau ⁸	740													
	Sous-total²¹	754													
	Métal ⁴	67													
	Résidus verts ⁴	17													
	Pneus ⁴	362													
	Véhicules hors d'usage ⁴	836													
	Textile ⁴	115													
	Résidus domestiques dangereux et matériel électronique et informatique (kg)²²														
	Acides	90.35				0.30					90.05				
	Aérosols huile	7.65									7.65				
	Aérosols peinture	165.05	23.22			12.60			71.18		58.05				
	Antigels	0.48								0.48					
	Autres aérosols	17.33							5.13		12.20				
	Autres organiques	523.73	15.41			36.40	15.50	7.11	12.00	158.22	259.30	6.54		13.25	
	Bases	91.75									91.75				
	Batteries														
	Bonbonnes diverses														
	Contenants vides (sacs)														
	Extincteurs														
	Filtres huile	0.60				0.60									
	Huile														
Huile contaminée															
Huiles usées	91.26								13.01	78.25					
Huile végétale															
Matières toxiques	48.60				1.25					5.35	42.00				
MÉI	12776.00	4890.00			697.00			3632.00	3557.00						

¹⁴ Incluant les données du dépôt au Canadian tire à Paspébiac.

¹⁵ Matrec/Groupe Bouffard, 2024.

¹⁶ Inclus les ICI assimilables.

¹⁷ Données obtenues par le biais de l'outil d'inventaire PGMR 2022 de RECYC-Québec.

¹⁸ Matières organiques.

¹⁹ Boues de fosses septiques.

²⁰ Boues municipales.

²¹ Selon la valeur des permis de bâtir émis en 2023 MAMH; ISQ, 2024.

²² Laurentide Re-Sources, 2024.

	Non identifiable														
	Oxydants	1.00								1.00					
	Peinture	9370.38	1100.01			406.40	137.10	148.42	3372.11	1427.30	2409.38	196.21		173.45	
	Peinture non étiquetée	254.64	13.68			27.85		11.76	3.33	103.37	76.15	11.20		7.30	
	Piles	199.00									199.00				
	Piles rechargeables														
	Produits industriels	271.58	14.18			2.60	0.90	4.71	58.75	122.12	67.77	0.55			
	Propane														
	Résidus huiles des bacs														
	Total	23909.27	6056.50			1185.00	153.50	172.00	7154.50	5381.37	3355.90	256.50		194.00	
Enfouissement	Déchets (TM)²³														
	Résidentiel	4914.25	702.21	567.39	221.26	126.66	90.55	405.15	1025.73	855.89	216.04	128.40	106.18	374.62	94.17
	ICI	2732.46	454.33	241.96	64.69		21.18	171.07	1088.58	483.63	34.14	23.45	24.97	102.89	21.57
	CRD	3798.06	598.46	469.97	37.13	147.49	53.14	286.52	738.86	485.19	312.72	147.59	38.94	391.39	90.66
	Sols, boues et matières organiques ²⁴	77.52	48.31	2.79	0.38	4.33	0.52	4.41	4.40	6.27	3.76	0.06		1.18	1.11
	Total	11522.29	1803.31	1282.11	323.46	278.48	165.39	867.15	2857.57	1830.98	566.66	299.50	170.09	870.08	207.51
	Kg/hab.	649	657	646	422	463	494	635	751	595	784	645	465	731	625

²³ LET de Saint-Alphonse, 2024.

²⁴ Animaux, résidus de poissons, résidus verts, cendres.

Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Nom de la MRC Avignon

Année : **2023**


A compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités résidentielles (1-5 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant)			Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)			Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)			
				Nombre d'unités résidentielles desservies au 31 décembre 2023	Nombre de collectes en 2023	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités desservies	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation	Nombre de lieux d'apport volontaire		Début	Fin	
						Début	Fin				Résidus verts	Résidus alimentaires (incluant)			
6005	Maria (M)	995	Non	0	0	na	na	220	1999	0	na	1	0	05/2023	11/2023
6013	Carleton-sur-Mer (V)	1712	Oui	0	0	na	na	0	na	0	na	1	0	05/2023	11/2023
6020	Nouvelle (M)	789	Non	0	0	na	na	inconnu	inconnue	0	na	0	0	na	na
6025	Escuminac (M)	303	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6030	Pointe-à-la-Croix (M)	499	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6035	Ristigouche-Partie-Sud-Est (CT)	104	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6040	Saint-André-de-Restigouche (M)	96	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6045	Matapédia (M)	244	Non	0	0	na	na	5	inconnue	0	na	0	0	na	na
6050	Saint-Alexis-de-Matapédia (M)	235	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6055	Saint-François-d'Assise (M)	291	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6060	L'Ascension-de-Patapédia (M)	97	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na

Nom du répondant : Cathy Cauvier Fonction du répondant : Coordo. Environnement

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.


Signature

20-juin-24
Date

ANNEXE 1 – Formulaire à compléter pour déterminer l’admissibilité à l’enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination de matières résiduelles

Nom de la MR _____ de Bonaventure _____

A compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles


Année : 2023

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités résidentielles (1-5 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF (Oui/Non)	Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine)				Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)						
				Nombre d'unités résidentielles desservies au 31 décembre 2023	Nombre de collectes en 2023	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités desservies	Implantation (MM/AAAA)	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation	Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
						Début	Fin						Résidus verts	Résidus alimentaires (incluant)	Début	Fin
5010	Shigawake (M)	159	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na	
5015	Saint-Godefroi (CT)	171	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na	
5020	Hope Town (M)	174	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na	
5025	Hope (CT)	272	Non	0	0	na	na	10	inconnue	0	na	0	0	na	na	
5032	Paspébiac (V)	1294	Non	0	0	na	na	20	2012	0	na	0	0	na	na	
5040	New Carlisle (M)	569	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	1	0	04/2023	12/2023	
5045	Bonaventure (V)	1148	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na	
5050	Saint-Elzéar (M)	253	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na	
5055	Saint-Siméon (P)	497	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na	
5060	Caplan (M)	783	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	1	0	01/2023	12/2023	
5065	Saint-Alphonse ((M) - Gaspésie-Iles-de-la-Made)	301	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	1	0	01/2023	12/2023	
5070	New Richmond (V)	1354	Non	0	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na	
5077	Cascapédia-Saint-Jules (M)	385	Non	0	0	na	na	0	na	0	0	0	0	na	na	

Nom du répondant : Cathy Cauvier Fonction du répondant : Coordo. Environnement

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.


Signature

20-juin-24
Date